

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 JUIN 2023

N°2023-246 EHPAD LES HUMEUX A BOURNEZEAU – MISSION MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE RENOVATION

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Pour la rénovation de l'EHPAD Les Humeux à Bournezeau, la maîtrise d'œuvre doit être confiée à un architecte de Vallée Architecture pour la mission DCE notamment.

La Présidente décide de signer le devis de VALLEE ARCHITECTURE pour un montant de 13 144,50 € HT.

À CHANTONNAY, le 19 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 20/06/2023.